

LES TRAVAUX PUBLICS ET LE RÉEMPLOI



soit **3 600 kg** par habitant



81 %

PROVIENNENT **DES TRAVAUX PUBLICS**

19 %

PROVIENNENT **DU BÂTIMENT**

DANS LES TRAVAUX PUBLICS :

37 % des déchets sont valorisés ou recyclés



26 % sont réutilisés sur un autre chantier



80 % des déchets de construction sont des déchets inertes. Cette proportion est de **97 %** dans le secteur des travaux publics.



Les travaux publics recyclent et réutilisent les déchets en plus grande proportion que le bâtiment.

LE RÉEMPLOI QU'EST-CE QUE C'EST ?



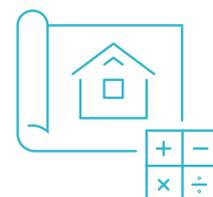
L'article L 541-1-1 du Code de l'environnement le définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ».

L'objectif fixé par la directive européenne sur les déchets est d'atteindre 70 % de valorisation de déchets non dangereux à l'horizon 2020.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de février 2020 a renforcé l'idée de passer d'une logique de gestion des déchets à une logique de gestion des ressources.

Le réemploi constitue l'une des réponses pour réduire la quantité de déchets de chantier et limiter l'impact environnemental du BTP.

QUELS ENJEUX POUR LES TRAVAUX PUBLICS, ET LA FILIÈRE CONSTRUCTION EN GÉNÉRAL ?



L'utilisation de matériaux de réemploi fait émerger de nouvelles façons de déconstruire et construire, de nouveaux métiers et de nouvelles missions :



>> dès le 1^{er} janvier 2022 : réalisation d'un diagnostic produits, matériaux et déchets, lors d'opérations de démolition et de réhabilitation ;



>> apparition de « fournisseurs » de matériaux qui ne sont pas les traditionnels fabricants/négociants ;



>> importance de la déconstruction et de l'extraction : déconstruire n'est pas démolir et suppose d'opérer de manière à préserver les matériaux qui seront réemployés et de les transformer en une ressource pour construire ;



>> nouveaux circuits de distribution mis en place avec la création de plateforme de matériaux de réemploi ;



>> les matériaux réemployés doivent répondre à des exigences équivalentes à celles des produits neufs, en termes de performance, de sécurité et de durabilité.



COMMENT SMABTP ACCOMPAGNE SES SOCIÉTAIRES ?



SMABTP soutient activement la démarche liée au réemploi et à l'économie circulaire, en participant à de nombreux groupes de travail sur le sujet et en accompagnant ses assurés dans leurs projets et leur volonté de participer à cet élan. Il est impératif que les acteurs de la construction sollicitent leur assureur quand ils font du réemploi. En effet, les produits de réemploi ne sont pas visés dans les DTU et les référentiels techniques qui ont été établis pour des produits neufs. Cela signifie que l'utilisation de ces matériaux nécessite une adaptation des conditions d'assurance prévues à leur contrat couvrant leur responsabilité décennale.

SMABTP propose des solutions adaptées.



EXEMPLE AVEC LE RÉEMPLOI DES PAVÉS ET BORDURES EN GRANIT DE LA VILLE DE PARIS

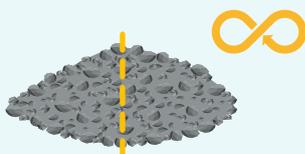


À Paris, près de 10 000 tonnes de pavés et bordures en granit sont déposées par an à l'occasion de travaux d'aménagement de la voie publique.

Dans un contexte de pénurie de matériaux et de fort besoin en granit, le réemploi des pavés et bordures en granit de la ville présente de nombreux avantages :

- >> la réduction du budget du chantier (un pavé réemployé coûte deux fois moins cher qu'un neuf) ;
- >> la réduction de l'impact environnemental de l'usage de pavés neufs, provenant de France, d'Espagne et du Portugal ;
- >> l'économie de près d'un million d'euros par an sur l'acquisition de matériaux neufs ;
- >> le réemploi permet d'éviter l'extraction de granit des carrières naturelles et limite ainsi la pression sur les ressources ;
- >> un impact environnemental significatif (moins de transport des matériaux neufs jusqu'aux chantiers).

Quelques chiffres



Près de 50 % des 15 000 tonnes
de granit posées annuellement
sont issues du réemploi
(pavés et bordures de trottoir)



10 000 tonnes
de pavés et bordures
en granit récupérées
par an



4 150 tonnes
de pavés triés
par an



6 000 m²
de pavés sciés
par an



SMABTP,

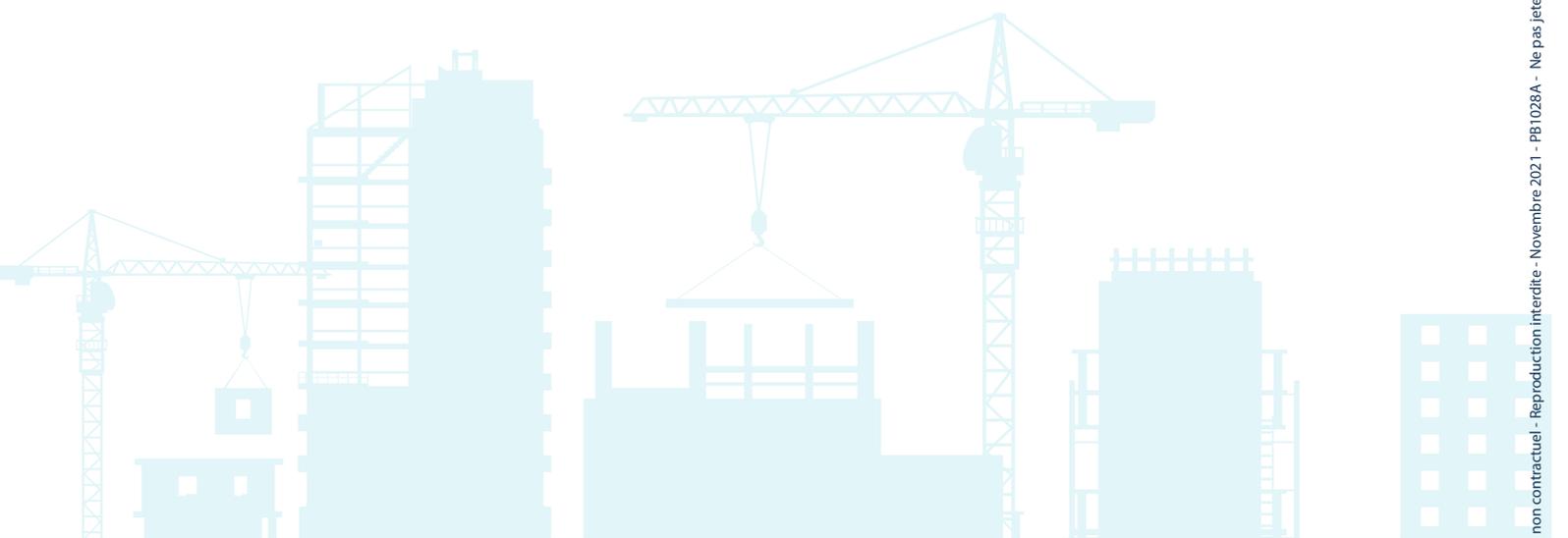
UN PARTENAIRE À VOS CÔTÉS



SMABTP est l'assureur de référence du BTP et de l'immobilier.

Grâce à une parfaite connaissance des besoins de chaque profession, SMABTP propose des produits d'assurance complets, adaptés à chaque métier et permettant de couvrir tous les risques auxquels peuvent être confrontés les professionnels.

Leader du marché, il accompagne depuis plus de 160 ans tous les intervenants à l'acte de construire et contribue à leur réussite ainsi qu'à leur développement.



Retrouvez l'ensemble des solutions
SMABTP sur
www.groupe-sma.fr

Retrouvez-nous sur



SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, Entreprise régie par le code des assurances RCS PARIS 775 684 764
8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

